L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI, 9 AVRIL 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français, instruit, connaissant les affaires et parlant et écrivant l'anglais, désirerait se placer sur une habitation ou dans une maison de commerce à la campagne, comme séquestre, surveillant, tenant de livres, etc. S'adresser à A. B., bureau de l'Abeille, 72 rue de Chartres. 7 avril—10t

DEMANDES.

ON demande—Deux modistes en chapeaux. S'adresser Mme C. Oberding, 71 Royale. 7avril—7 au 14 inclu

A VENDRE.

A VENDRE—Boulangerie et confiserie de première classe située dans le quartier américain. S'adresser "Napoléon Exchange", A. Hayem, 203 rue Ste-Marie. 9 avril—7t.

A VENDRE—2 machines à vapeur, portatives, 2 threshers, 2 élévateurs et 1 pompe de huit pouces. A vendre par le Bâcheur & Co, 7 Dugazon, No 74 rue Baronne. 6 avril—7t

A VENDRE—Boulangerie et marché privé, avec les installations, fourniture, entrée Tricou et Delery. S'adresser sur les lieux. 3 avril—7t.

A VENDRE—Graine de coton (cotton seed) bien nettoyée en gare de chemin de fer. E. COURTIBET, Magnolia coin Josephine. 21 mars—2 sem

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE DE SYNDIC.

Eugène Foulon vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B. No 20,920. En vertu d'un ordre de vente en date du 28 mars 1889, à moi adressé par l'Honorable Fred D. King, Juge de la Division B, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus je procéderai à la vente à l'encan, MERCREDI, 10 avril 1889, à midi, la propriété ci dessous décrite, à savoir :

Le reste du fonds de marchandises de l'assurable ici rendu, consistant de marchandises, articles de fantaisie, installations, comptoirs, etc. en lots et pour du comptant, au plus haut enchérisseur ou enchérisseuse, au local No 12 rue de Chartres, troisième étage.

E. A. LUMINAIS, Syndic.

29 mars—29—avril 2,7,10

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Charles Gallatin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 25,950 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Felonise Gallatin, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

Succession de Andrew Schlachter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26 039—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Schlacter, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 avril—9 13 18

Succession de Francis A. Woolfey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,651—Division B. Attendu que Relief Brown Flanders, veuve de Francis Augustus Woolfey, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis A. Woolfey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

Avril—9 13 18

Succession de Veuve S. G. Fabio.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 26,502—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George Stier, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 avril—4 9 13

Succession de George Pierre.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,162—Division A—Attendu que Mme Veuve Anna Pierre, née White, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu George Pierre, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 avril—2 6 11

Succession de Jacob Scherck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 26,141 — Division C — Attendu que Anne Esther Marie, veuve de feu Jacob Scherck, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu Jacob Scherck, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 avril—4 9 13

Succession de Mme Mary McP. Gauche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,589—Division F—Attendu que Charles A. Gauche a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu Mme Mary McP. Gauche, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

31 mars—31—5,9 avril

Joseph E. Comes vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,137—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Felonise Gallatin, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 avril—4 9 13

Succession de Jacob Scherck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 26,141 — Division C — Attendu que Anne Esther Marie, veuve de feu Jacob Scherck, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu Jacob Scherck, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 avril—4 9 13

Succession de Mme Mary McP. Gauche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,589—Division F—Attendu que Charles A. Gauche a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu Mme Mary McP. Gauche, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

31 mars—31—5,9 avril

Succession de Charles Gallatin.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 25,950 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Felonise Gallatin, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

9 avril—9 13 18

Succession de Francis A. Woolfey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,651—Division B. Attendu que Relief Brown Flanders, veuve de Francis Augustus Woolfey, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Francis A. Woolfey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

Avril—9 13 18

Succession de Veuve S. G. Fabio.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 26,502—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme George Stier, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 avril—4 9 13

Succession de George Pierre.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,162—Division A—Attendu que Mme Veuve Anna Pierre, née White, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu George Pierre, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 avril—2 6 11

Succession de Jacob Scherck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 26,141 — Division C — Attendu que Anne Esther Marie, veuve de feu Jacob Scherck, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu Jacob Scherck, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

2 avril—2 6 11

Succession de Mme Mary McP. Gauche.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,589—Division F—Attendu que Charles A. Gauche a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu Mme Mary McP. Gauche, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

31 mars—31—5,9 avril

Joseph E. Comes vs Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,137—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Felonise Gallatin, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.

4 avril—4 9 13

Ventes de Propriétés foncières

— POUR —

TAXES D'ETAT.

L'Etat de Louisiane contre les contribuables en défaut—Paroisse d'Orléans, Deuxième District.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures de matin, SAMEDI, le 11ème jour de Mai A. D., 1889 et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes accusées en 1888 y compris l'intérêt qui les grève à partir du 1 décembre 1888, la raison de deux pour cent par mois jusqu'à paiement final, avec tous les dépens.

Les noms des dits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement de ladite année, et les propriétés foncières, accusées à chacun des contribuables susdits et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

ABADIE, J. B. & B.—

Taxe de 1888, montant à.....$12

1. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bourbon Ursulines l'Ilet et Dauphine, désigné comme lot No. 5 dans l'Ilet No 78, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourbon sur 150 pieds de profondeur.

ALLERMAN, JOHN—

Taxe de 1888, montant à.....0 90

2. Trois lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Cortes, Scott, Tonti et l'avenue Bienville désignés comme lots Nos 11, 12, et 13 dans l'Ilet No 506; les lots No 11 et 12 mesurant 64 pieds de face à la rue Cortes, sur 150 pieds de profondeur et l'lot No 13 mesurant 32 pieds de face à la rue Donaue sur 102 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Douane et Cortes.

ANDERSON, H. E.—

Taxe de 1888, montant à.....$50

3. Cinq lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nelle-Orléans, dans l'Ilet borné par l'avenue Washington, les rues Lopez, Rendon et St Jean, désignés comme lots Nos 1 à 5 dans l'Ilet No 435; mesurant chacun 31 pieds 1 pouce sur 125 pieds de face à l'avenue Washington sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

ADER, VVE JOHN B.—

Taxe de 1888, montant à.....$8

4 Six lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nelle-Orléans, dans l'Ilet borné par l'avenue Hagan, a rue St-Philippe, le Bayou St-Jean et la rue Ursulines, désignés comme lots Nos 114 à 119 dans les ilets Nos 434 et 435, mesurant 31 pieds 1 pouce de face à l'avenue Hagan sur 217 pieds de profondeur, formant l'encoignure de l'avenue Hagan et de la rue St-Philippe.

BLANCHARD, AMELIE—

Taxe de 1888, montant à.....$12

5. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Decatur, Franklin, Bienville et De ane, désigné comme lot No 7 dans l'Ilet No 104, mesurant 32 pieds de face à la rue Bassin sur 128 pieds de profondeur.

BRADY, DENIS—

Taxe de 1888, montant à.....$2 25

6. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Roman, Murat, Douane et Alexandre, désigné comme lot No—dans l'Ilet No 591, mesurant 157 pieds 7 pouces de face à l'avenue Bienville et 127 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur, formant l'encoignure de l'avenue Bienville et de la rue Murat.

BAKER, JOHN—

Taxe de 1888 montant à.....$13 20

7. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Dauphine, St-Philippe et Royale, désigné comme lot No. 3 dans l'Ilet No. 48, mesurant 20 pieds de face à la rue Chartres sur 78 pieds de profondeur.

BAKER, PRESLY CO—

Taxe de 1888, montant à.....$2 25

8 Un lot de terre avec améliorations, dans le 2me district de la Nelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Derbigny, Conti, St. Louis et Roman, désignée comme lots Nos 22 23 et 24 dans l'Ilet No 220, mesurant 24 pieds 6 pouces de face à la rue Derbigny sur 81 pieds de profondeur.

BROYARD, P.—

Taxe de 1888, montant à.....$2 10

9 Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues St-Pierre, Bernadotte, St Patrick et Toulouse, désignés comme lots Nos 4 à 10 dans l'Ilet No 434 et Nos 4 à 9 mesurant chaque 31 pieds de face à la rue St Pierre sur 122 pieds de profondeur; le lot No 10 mesurant 31 pieds de face à la rue St Pierre sur 122 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues St-Pierre et Bernadotte.

BANVILLE, SIEPH—

Taxe de 1888, montant à.....$16 20

10. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, l'Ilet borné par les rues Decatur, Chartres, Esplanade et Quartier, désigné comme lot No 5 dans l'Ilet No 78, mesurant 25 pieds de face à la rue Decatur sur 98 pieds de profondeur.

BRANDAO, E. A. & J. H. GINTZ—

Taxe de 1888, montant à.....$9

11 Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'Ilet borné par les rues Quartier, St. Claude, Liberté et le Chemin du Bayou, désigné comme lot No. 12 dans l'Ilet No 141, mesurant 36 pieds 6 pouces de face à la rue Quartier sur 76 pieds de profondeur.

BARTHELEMY, A. L.—

Taxe de 1888, montant à.....$4 05

12 Cinq lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Roman, Douane et Bertrand, désignés comme lots Nos 1 à 5, dans l'Ilet No 433, mesurant 150 pieds de face à la rue Ursulines sur 100 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Ursulines et Bertrand.

BARTHELEMY, A L.—

Taxe de 1888, montant à.....$1 35

13. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues St Philippe, Rendon, Lopez et Ursulines désigné comme partie du lot No 8 dans l'Ilet No 433, mesurant 102 pieds de face à la rue St-Philippe sur 100 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues St-Philippe et Rendon.

BARTHELEMY A L.—

Taxe de 1888, montant à.....$1 35

14. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de Nlle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Rendon, Lopez, St Philippe et Ursulines, désigné comme lot No 8, dans l'Ilet No 433, mesurant 99 pieds de face à la rue Rendon sur 104 pieds de profondeur.

BEETTE, J.—

Taxe de 1888, montant à.....$15

15. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet No 197, mesurant : 6 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

BERGERON, CHARLES—

Taxe de 1888, montant à.....$2 70

16. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Derbigny, Jonti, Roman et Bienville, désigné comme lot No 25 dans l'Ilet No 304, mesurant 25 pieds de face à la rue Derbigny sur 105 pieds de profondeur.

BOUGERE, ARISTIDE—

Taxe de 1888, montant à.....$19 20

22. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine St. Ursulines, Bourgogne et Quartier, désigné comme lot No 4 dans l'Ilet No 82 mesurant 31 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.

BRYANT, MME JULIA—

Taxe de 1888 montant à.....$24

23. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bourgogne, St-Louis, Tonti ouse et Rampart, désigné comme lot No 9 dans l'Ilet No 163, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur 60 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues St-Louis et Bourgogne.

CAZAUX, ET ALS, VVE F.—

Taxe de 1888, montant à.....$4 80

24. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Tonti, Rochablave, Conti et Bienville désigné comme partie du lot No 16 dans l'Ilet No 223, mesurant 27 pieds de face à la rue St-Pierre sur 57 pieds de profondeur.

BARTHELEMY A L.—

Taxe de 1888, montant à.....$1 35

14. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de Nlle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Rendon, Lopez, St Philippe et Ursulines, désigné comme lot No 8, dans l'Ilet No 433, mesurant 99 pieds de face à la rue Rendon sur 104 pieds de profondeur.

BEETTE, J.—

Taxe de 1888, montant à.....$15

15. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet No 197, mesurant : 6 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

BERGERON, CHARLES—

Taxe de 1888, montant à.....$2 70

16. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Derbigny, Jonti, Roman et Bienville, désigné comme lot No 25 dans l'Ilet No 304, mesurant 25 pieds de face à la rue Derbigny sur 105 pieds de profondeur.

BOUGERE, ARISTIDE—

Taxe de 1888, montant à.....$19 20

22. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine St. Ursulines, Bourgogne et Quartier, désigné comme lot No 4 dans l'Ilet No 82 mesurant 31 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.

BRYANT, MME JULIA—

Taxe de 1888 montant à.....$24

23. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bourgogne, St-Louis, Tonti ouse et Rampart, désigné comme lot No 9 dans l'Ilet No 163, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur 60 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues St-Louis et Bourgogne.

CAZAUX, ET ALS, VVE F.—

Taxe de 1888, montant à.....$4 80

24. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Tonti, Rochablave, Conti et Bienville désigné comme partie du lot No 16 dans l'Ilet No 223, mesurant 27 pieds de face à la rue St-Pierre sur 57 pieds de profondeur.

CAPDEBOSEY, J.—

Taxe de 1888, montant à.....$4 50

25 Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Decatur, St Philippe et Ursulines, désigné comme lot No 12 dans l'Ilet No 78, mesurant 25 pieds de face à la rue Decatur sur 98 pieds de profondeur.

CLESI, FRANCESCO—

Taxe de 1888, montant à.....$60

27. Un lot de terre, avec améliorations dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Tonti, Rochablave, Conti et Bienville désignés comme lots Nos 11, 12, et 13 dans l'Ilet No 506; les lots No 11 et 12 mesurant 64 pieds de face à la rue Cortes, sur 150 pieds de profondeur et l'lot No 13 mesurant 32 pieds de face à la rue Donaue sur 102 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Douane et Cortes.

ANDERSON, H. E.—

Taxe de 1888, montant à.....$50

3. Cinq lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par l'avenue Washington, les rues Lopez, Rendon et St Jean, désignés comme lots Nos 1 à 5 dans l'Ilet No 435; mesurant chacun 31 pieds 1 pouce sur 125 pieds de face à l'avenue Washington sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

ADER, VVE JOHN B.—

Taxe de 1888, montant à.....$8

4 Six lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par l'avenue Hagan, a rue St-Philippe, le Bayou St-Jean et la rue Ursulines, désignés comme lots Nos 114 à 119 dans les ilets Nos 434 et 435, mesurant 31 pieds 1 pouce de face à l'avenue Hagan sur 217 pieds de profondeur, formant l'encoignure de l'avenue Hagan et de la rue St-Philippe.

BLANCHARD, AMELIE—

Taxe de 1888, montant à.....$12

5. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Decatur, Franklin, Bienville et De ane, désigné comme lot No 7 dans l'Ilet No 104, mesurant 32 pieds de face à la rue Bassin sur 128 pieds de profondeur.

BRADY, DENIS—

Taxe de 1888, montant à.....$2 25

6. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par l'avenue Bienville, les rues Murat, Douane et Alexandre, désigné comme lot No—dans l'Ilet No 591, mesurant 157 pieds 7 pouces de face à l'avenue Bienville et 127 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur, formant l'encoignure de l'avenue Bienville et de la rue Murat.

BAKER, JOHN—

Taxe de 1888 montant à.....$13 20

7. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Dauphine, St-Philippe et Royale, désigné comme lot No. 3 dans l'Ilet No. 48, mesurant 20 pieds de face à la rue Chartres sur 78 pieds de profondeur.

BAKER, PRESLY CO—

Taxe de 1888, montant à.....$2 25

8 Un lot de terre avec améliorations, dans le 2me district de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Derbigny, Jonti, St. Louis et Roman, désignée comme lots Nos 22 23 et 24 dans l'Ilet No 220, mesurant 24 pieds 6 pouces de face à la rue Derbigny sur 81 pieds de profondeur.

BROYARD, P.—

Taxe de 1888, montant à.....$2 10

9. Sept lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues St-Pierre, Bernadotte, St Patrick et Toulouse, désignés comme lots Nos 4 à 10 dans l'Ilet No 434 et Nos 4 à 9 mesurant chaque 31 pieds de face à la rue St Pierre sur 122 pieds de profondeur; le lot No 10 mesurant 31 pieds de face à la rue St Pierre sur 122 pieds de profondeur et formant l'encoignure des rues St-Pierre et Bernadotte.

BANVILLE, SIEPH—

Taxe de 1888, montant à.....$16 20

10. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, l'Ilet borné par les rues Decatur, Chartres, Esplanade et Quartier, désigné comme lot No 5 dans l'Ilet No 78, mesurant 25 pieds de face à la rue Decatur sur 98 pieds de profondeur.

BOHN, ARTHUR A.—

Taxe de 1888, montant à.....$2 25

21. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet No 78, mesurant 25 pieds de face à la rue Decatur sur 98 pieds de profondeur.

BRANDAO, E. A. & J. H. GINTZ—

Taxe de 1888, montant à.....$9

11 Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2ème district de la ville de la Nlle-Orléans dans l'Ilet borné par les rues Quartier, St. Claude, Liberté et le Chemin du Bayou, désigné comme lot No. 12 dans l'Ilet No 141, mesurant 36 pieds 6 pouces de face à la rue Quartier sur 76 pieds de profondeur.

BARTHELEMY, A. L.—

Taxe de 1888, montant à.....$4 05

12 Cinq lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Roman, Douane et Bertrand, désignés comme lots Nos 1 à 5, dans l'Ilet No 433, mesurant 150 pieds de face à la rue Ursulines sur 100 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Ursulines et Bertrand.

BARTHELEMY, A L.—

Taxe de 1888, montant à.....$1 35

13. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues St Philippe, Rendon, Lopez et Ursulines désigné comme partie du lot No 8 dans l'Ilet No 433, mesurant 102 pieds de face à la rue St-Philippe sur 100 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues St-Philippe et Rendon.

BARTHELEMY A L.—

Taxe de 1888, montant à.....$1 35

14. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de Nlle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Rendon, Lopez, St Philippe et Ursulines, désigné comme lot No 8, dans l'Ilet No 433, mesurant 99 pieds de face à la rue Rendon sur 104 pieds de profondeur.

BEETTE, J.—

Taxe de 1888, montant à.....$15

15. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet No 197, mesurant : 6 pieds de face sur 120 pieds de profondeur.

BERGERON, CHARLES—

Taxe de 1888, montant à.....$2 70

16. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Derbigny, Jonti, Roman et Bienville, désigné comme lot No 25 dans l'Ilet No 304, mesurant 25 pieds de face à la rue Derbigny sur 105 pieds de profondeur.

BOUGERE, ARISTIDE—

Taxe de 1888, montant à.....$19 20

22. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Dauphine St. Ursulines, Bourgogne et Quartier, désigné comme lot No 4 dans l'Ilet No 82 mesurant 31 pieds 10 pouces et 3 lignes de face à la rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur.

BRYANT, MME JULIA—

Taxe de 1888 montant à.....$24

23. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bourgogne, St-Louis, Tonti ouse et Rampart, désigné comme lot No 9 dans l'Ilet No 163, mesurant 30 pieds de face à la rue Bourgogne sur 60 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues St-Louis et Bourgogne.

CAZAUX, ET ALS, VVE F.—

Taxe de 1888, montant à.....$4 80

24. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Tonti, Rochablave, Conti et Bienville désigné comme partie du lot No 16 dans l'Ilet No 223, mesurant 27 pieds de face à la rue St-Pierre sur 57 pieds de profondeur.

CAPDEBOSEY, J.—

Taxe de 1888, montant à.....$4 50

25 Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Bienville, Decatur, St Philippe et Ursulines, désigné comme lot No 12 dans l'Ilet No 78, mesurant 25 pieds de face à la rue Decatur sur 98 pieds de profondeur.

DUSSOM EUZEBE—

Taxe de 1888, montant à.....$4 50

26. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Quartier, Rochablave, Hôpital et Conti, désigné comme partie du lot No 9 dans l'Ilet No 163, mesurant 30 pieds de face à la rue Quartier sur 60 pieds de profondeur.

CITIZENS' BANK OF LOUISIANA—

Taxe de 1888, montant à.....$18

28. Un lot de terre avec améliorations dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par le Passage de la Bourse, les rues Royale, Conti et St Louis, désigné comme lot No 5 dans l'Ilet No 39, mesurant 32 pieds 3 pouces de face au Passage de la Bourse sur 43 pieds de profondeur.

COATES, MLLE J.—

Taxe de 1888, montant à.....$3 00

29. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Rochelave, Ursulines, Hôpital et Tonti, désigné comme partie du lot No 19 dans l'Ilet No 315, mesurant 43 pieds de face à la rue Rochelave sur 96 pieds de profondeur.

COATES, MLLE J. ET M.—

Taxe de 1888, montant à.....$6 60

30. Un lot de terre avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Rochelave, Dumaine, St-Philippe et Tonti, désigné comme lot No 9, dans l'Ilet No 313, mesurant 29 pieds de face à la rue Rochelave sur 95 pieds de profondeur.

CULLINANE, WILLIAM—

Taxe de 1888, montant à.....$6 30

31. Deux lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Conti, White, Dupré et l'avenue Bienville, désignés comme lots Nos 17 et 18 dans l'Ilet No 362; le lot No 17 mesurant 90 pieds de face à la rue Conti sur 102 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur; le lot No 18 mesurant 60 pieds de face à la rue Conti sur 150 pieds de profondeur.

DAVIS, AVE INE—

Taxe de 1888, montant à.....$12

32. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Quartier, St. Claude, Liberté et le Chemin du Bayou, désigné comme lot No 12 dans l'Ilet No 141, mesurant 36 pieds 6 pouces de face à la rue Quartier sur 76 pieds de profondeur.

BARTHELEMY, A. L.—

Taxe de 1888, montant à.....$4 05

12 Cinq lots de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Ursulines, Roman, Douane et Bertrand, désignés comme lots Nos 1 à 5, dans l'Ilet No 433, mesurant 150 pieds de face à la rue Ursulines sur 100 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Ursulines et Bertrand.

BARTHELEMY, A L.—

Taxe de 1888, montant à.....$1 35

13. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues St Philippe, Rendon, Lopez et Ursulines désigné comme partie du lot No 8 dans l'Ilet No 433, mesurant 102 pieds de face à la rue St-Philippe sur 100 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues St-Philippe et Rendon.

BARTHELEMY A L.—

Taxe de 1888, montant à.....$1 35

14. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de Nlle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Rendon, Lopez, St Philippe et Ursulines, désigné comme lot No 8, dans l'Ilet No 433, mesurant 99 pieds de face à la rue Rendon sur 104 pieds de profondeur.

BEETTE, J.—

Taxe de 1888, montant à.....$15

15. Un lot de terre, avec améliorations, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'Ilet No 197, mesurant :